



Q&R # 1

Date: le 2 Novembre 2015

Projet: Digestion et fermentation de l'amidon et des produits alimentaires à base d'amidon

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1.

Question :

Pouvons-nous poser notre candidature pour la demande de soumission et préciser que le rapport sera envoyé le 21 Avril ?

Réponse :

Oui. Les livrables et l'échéancier ont été modifiés dans l'addendum #1

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.